

Évaluation des pratiques professionnelles concernant l'exemption de rasage dans les armées françaises

Type de contenu : Texte

Type de médiation : b

Type de support : Ressource dématérialisée

Titre(s) : Évaluation des pratiques professionnelles concernant l'exemption de rasage dans les armées françaises / Manon Micot ; sous la direction de Aude Valois

Auteur(s) : Micot, Manon (1993-....)

Autre(s) auteur(s) : Valois, Aude (1985-....)

Aix-Marseille Université 2012-....

Aix-Marseille Université Faculté des sciences médicales et paramédicales 2018-....

Production : 2021

Note sur le titre et les responsabilités : Titre provenant de l'écran-titre

Note de thèses et écrits académiques : Thèse d'exercice Médecine. Médecine générale Aix-Marseille 2021
Mémoire de DES Médecine. Médecine générale Aix-Marseille 2021

Résumé ou extrait : Introduction : les pathologies pilaires liées au rasage sont des motifs fréquents de consultation en médecine générale. Dans les Armées, celles-ci posent la question de l'exemption de rasage. L'objectif de notre étude est d'évaluer les pratiques professionnelles concernant ces pathologies afin de proposer un algorithme de prise en charge. Matériel et méthode : une évaluation des pratiques professionnelles a été menée à partir de la diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des Forces françaises. Ce dernier comprenait une partie sociodémographique et quatre cas cliniques (irritation, folliculite, rosacée et pili incarnati). Les réponses à ces cas cliniques étaient ensuite comparées à un référentiel établi par un consensus des dermatologues militaires afin d'obtenir un score de performance rapporté sur 20. Résultats : cent quatre-vingt-un médecins des Forces ont répondu au questionnaire. Plus de la moitié (52,5%) ont rapporté la réalisation d'au moins une exemption de rasage par mois. Le nombre d'exemptions réalisées est associé statistiquement au fait de travailler principalement dans l'armée de terre sans que cela ne modifie les réponses aux cas cliniques. Les résultats aux questionnaires étaient bons pour les diagnostics mais plus aléatoires pour les examens complémentaires réalisés, les traitements et l'exemption de rasage. Ces résultats variaient en fonction des cas cliniques. Le diagnostic de pili incarnati n'était pas retenu par près de 40% des répondants. Parmi les variables sociodémographiques, le grade est le seul facteur associé statistiquement au score global des cas cliniques et le sexe féminin a un meilleur score concernant l'exemption de rasage. Discussion : l'exemption de rasage dans les Forces est une pratique courante notamment dans l'armée de terre. Les résultats aux cas cliniques montraient que le pili incarnati est une pathologie mal connue. Même si les diagnostics étaient bien posés, leur prise en charge

n'était pas optimale. Des aides de prise en charge étaient nécessaires. Concernant les variables sociodémographiques, les meilleurs scores retrouvés chez les Médecins en Chef peuvent s'expliquer par leur expérience. Conclusion : cette étude nous a permis d'objectiver les problématiques auxquelles sont confrontés les Médecins des Forces en pratique courante et d'apporter des aides et algorithmes de prise en charge à adapter selon les situations. Une prévention primaire de ces pathologies serait intéressante, notamment durant les formations militaires initiales en agissant directement chez les incorporés ou, indirectement en sensibilisant les équipes encadrantes. Une étude interventionnelle avant/après pourrait s'envisager pour évaluer l'impact des mesures de prévention. Enfin, au vu de l'évolution sociétale et culturelle, une proposition d'actualisation du Traité toutes armes, portant sur l'hygiène de la barbe, pourrait se discuter.

Configuration requise : un logiciel capable de lire un fichier au format : PDF

Sujet - Nom commun : Barbe

Rasage

Armées

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques

Adresse électronique et mode d'accès : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03264646>

https://www.gedissa.org/main/document/showinframes.php?cidReq=BCSSA&id_session=0&gidReq=0&gradebook=0&origin=&id=155640